



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 décembre 2014 A 20H30

L'an deux mil quatorze, le mardi neuf décembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK, DELETOILLE, BETHOUART, PERISSET, BINARD LAURENT, Mmes, RICHARD, BOUTARD

Absent excusé : Mr GARBE Laurent, Mr LASALLE Jean Pierre qui a donné pouvoir à Mr DELETOILLE Didier, Mme FACQUEZ Candie,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr BETHOUART a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion
- 1- Délibération : Avis nouvelle carrière à RUE
- 2- Délibération : Participation concours village fleuri
- 3- Délibération : Don de maquettes Mr NAITYCHIA
- 4- Compte rendu des activités des membres du conseil

Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose au Conseil Municipal de rendre hommage à Monsieur PAVAUX Jean Pierre et demande une minute de silence.

Compte rendu de la dernière réunion du 10 octobre 2014

Approuvé sans observation. Signature du registre

- 1- Avis nouvelle carrière à RUE

Le Maire informe l'assemblée :

La société OSCAR SAVREUX a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire de granulats sur le territoire de la Commune de RUE.

La commune de Favières étant comprise dans le rayon d'affichage de l'avis public, nous avons reçu un arrêté préfectoral qui précise les modalités dont l'installation en cause est soumise au régime de l'autorisation préfectorale au titre de la rubrique 2510 L de la nomenclature des installations classées et nécessite de ce fait l'ouverture d'une enquête publique. Cette enquête se déroule du 29 novembre 2014 au 28 janvier 2015.

Nous devons donner notre avis sur l'installation de cette nouvelle exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis FAVORABLE sur l'installation de cette nouvelle exploitation de carrière alluvionnaire de granulats sur le territoire de la Commune de rue.

o 2- Participation Concours village fleuri

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions pour la campagne électorale, nous avons parlé d'essayer de fleurir le village et de participer au concours village fleuri.

Monsieur le Maire a reçu de la documentation. Les visites du jury se déroulent : une au printemps, une en été et la troisième en septembre. L'inscription est gratuite. Pour s'inscrire, il faut instaurer le concours de maisons fleuries, une bourse de fleurs peut être mise en place.

Je vous propose de nous inscrire cette année. Si vous êtes d'accord, les dépenses seront inscrites au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de participer au concours village fleuri et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

3- Don : Maquette de Mr NAITYCHIA

Monsieur Naitychia a contacté Monsieur le maire pour demander si la Commune voulait récupérer des maquettes d'avions (dans le cadre de l'Histoire des Frères Caudron) et des maquettes de bateaux.

Monsieur le Maire a été voir ces magnifiques maquettes et a proposé les maquettes de bateaux à Madame le Maire du Crotoy (il va y avoir création d'un musée de la marine).

Pour l'instant ces maquettes seraient dans la mairie et peut être pourrait-il être envisagé d'aménager une pièce à l'étage de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les maquettes d'avions proposées par Monsieur Naitychia.

4- Compte rendu des activités des membres du conseil

Monsieur le Maire a demandé aux conseillers municipaux de faire un bilan des activités depuis le début du mandat.

Chaque conseiller présent, donne lecture de son compte rendu d'activité.

Des courriers pour lesquels une délibération doit être prise sont arrivés après l'envoi de la convocation, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

5- Délibération : remboursement travaux salle polyvalente

Au mois de novembre, une fuite d'eau a endommagé une partie du plafond de la salle polyvalente.

Nous avons fait venir un couvreur et contacté l'assurance de la commune.

Un expert est passé. Nous venons déjà de recevoir un chèque de remboursement de 1608.30 € concernant le problème de la toiture. Nous recevrons également par la suite un remboursement pour les travaux de peinture qu'il y a lieu de refaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant à l'encaissement de cette somme.

6- Délibération FDE

Nous avons reçu un dossier concernant une adaptation du réseau basse tension existant Rue de la Chapelle.

Le réseau électrique de Favières est très ancien et il y a lieu d'effectuer quelques transformations.

C'est FDE 80 qui gère ces dossiers. Après contact, nous avons demandé le coût de cette opération : La FDE 80 prend en charge l'extension du réseau (pour la somme de 40 000 €) la commune participe pour le raccordement au poste (environ 12 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 2 abstentions, accepte le renforcement du réseau basse tension Rue de la Chapelle, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec la FDE et à mandater les dépenses correspondantes.

Cette dépense sera inscrite au budget 2015.

Informations Diverses

- Epicerie sociale ; Le CCAS du Crotoy a créé une épicerie sociale qui est basée à l'ancienne école de Saint Firmin en partenariat avec le Conseil Général
- La vente de la parcelle à Monsieur Dérosière s'est déroulée le 25 novembre dernier
- La commande de signalisation est arrivée et celle-ci va être installée rapidement
- La porte du monument aux morts est cassée
- La bouche d'évacuation au niveau de la cuisine de la salle polyvalente est abîmée
- Nous avons reçu un courrier du Syndicat Mixte Baie de Somme concernant le mobilier Grand site
- Monsieur Binard Laurent aimerait que soit organisée la fête des voisins (fin mai, début juin)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 30